



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 15 NOVEMBRE 2018
à : 14H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BROCHARD Philippe, VERIN Pierre,
Mme GILLON Mireille

Excusé : M. FAGNOU Claude

FORFAIT

DU 10 NOVEMBRE 2018
U13 D3 POULE B
BEAUCERONNE-YMONVILLE (1) / GALLARDON-ST-SYMPHORIEN (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de de GALLARDON-ST-SYMPHORIEN (1)

Donne match perdu par forfait à GALLARDON ST SYMPHORIEN (-1 point) pour en reporter le bénéfice à BEAUCERONNE-YMONVILLE (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94 euros à GALLARDON-ST-SYMPHORIEN (1^{er} forfait)

MATCH REPORTE - TERRAIN IMPRATICABLE

DU 10 NOVEMBRE 2018
U13 D3 POULE D
VERNOUILLET UPE 1 / ST LOUPEEN LA LOUPE 1

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match indiquant que la rencontre n'a pu se dérouler en raison de l'impraticabilité du terrain

Considérant que les deux équipes étaient présentes

Décide de reporter ce match au 8 DECEMBRE 2018

RESERVE D'AVANT-MATCH

DU 11 NOVEMBRE 2018
DEPARTEMENTAL 2 POULE B
DONNEMAIN 1/YMONVILLE 2

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant match formulée par DONNEMAIN sur la qualification et/ ou la participation de l'ensemble des joueurs d'YMONVILLE, pour le motif suivant : des joueurs d'YMONVILLE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée par mail officiel du 12 novembre 2018, dite recevable en la forme

Considérant l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF

Considérant que le 11 novembre 2018 l'équipe Régionale 3 ne jouait pas

Considérant que le dernier match de l'équipe 1 d'YMONVILLE évoluant en R3 était le 4 novembre 2018

Il y a lieu de vérifier si un ou des joueurs ayant participé au match de l'équipe de R3 le 4 novembre 2018 ont participé au match de l'équipe de D2 le 11 novembre 2018

Après vérification il s'avère que le joueur GAUSSON BERTRAND Jonathan a participé au match de l'équipe de R3 le 4 novembre 2018 et au match de l'équipe de D2 le 11 novembre 2018 alors que l'équipe supérieure ne jouait pas.

Par ces motifs :

Donne match perdu par pénalité à YMONVILLE (-1 point et 0 but) pour en reporter le bénéfice à DONNEMAIN (3/0 et 3 points)

TOURNOIS

- De MAINTENON : déclaration d'un tournoi en salle U6/U7 – U8/U9- U 10/U11- U12/U13 les 5 et 6 janvier 2018.

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation

- De LUISANT : mail du 4 novembre 2018 informant de l'organisation d'un tournoi en extérieur le 9 juin 2019 pour les catégories U7/U9/U11/U13/U15

La commission donne son accord pour cette manifestation

- De LUISANT : mail du 4 novembre 2018 informant de l'organisation d'un tournoi futsal pour les catégories U7/U9 le 23 février 2019, U11 et U13 le 24 février 2019

Considérant le règlement joint

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

EVOCATION

DU 4 NOVEMBRE 2018
DEPARTEMENTAL 2 POULE A
LUCE OUEST (1) / SENONCHES (1)

DU 11 NOVEMBRE 2018
DEPARTEMENTAL 3 POULE B
AUNAY SOUS AUNEAU (1) / LUCE OUEST (2)

Considérant le listing des suspendus lequel fait apparaître un joueur suspendu douze ans à effet du 29 novembre 2007 soit jusqu'au 29 novembre 2019.

Considérant que ce joueur a participé aux rencontres sus-visées

Considérant l'article 147 des Règlements Généraux de la FFF lequel dispose : l'homologation des rencontres est prononcée par la commission chargée de la gestion de la compétition. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit si aucune instance le concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à cette date.

Considérant l'article 187-2 des Règlements Généraux de la FFF, lequel dispose « l'évocation par la commission est toujours possible et prévaut, avant homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

Le club concerné est informé et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

La commission conformément à l'article 187-2 sus visé décide d'informer le club de LUCE OUEST en lui précisant qu'il pourra formuler ses observations sur les faits ci-dessus pour au plus tard le 20 novembre 2018 à 12 H 00 .

INVERSION DE LIEU DE RENCONTRE

DU 18 NOVEMBRE 2018
COUPE DU DISTRICT
EPERNON (2) / LA FERTE VIDAME (1)
14H30

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant l'arrêté municipal interdisant la pratique sur le terrain en herbe d'EPERNON le 18 novembre 2018

Considérant le match de Coupe du Centre EPERNON (1) / SAINT-JEAN LE BLANC programmé à EPERNON le 18 novembre 2018 à 14H00

Considérant l'article 15-9 et l'article 15-12 des R.G. de la Ligue et de ses Districts

Décide :

Le match de coupe du district EPERNON 2 / LA FERTE VIDAME1 se jouera le dimanche 18 novembre 2018 à 14 H 30 sur le terrain de la FERTE VIDAME

REPORT DES MATCHS DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018

Seniors F à 8 :

Epernon / Brou-Unv-Nog-Dan-Log → Samedi 1^{er} Décembre 2018

U18 D1 :

Tous les matchs sont reportés → Samedi 26 Janvier 2019

U17 D1 :

Tous les matchs sont reportés → Samedi 26 Janvier 2019

U15 D2 :

C'Chartres / Cloyes-Droué → Samedi 24 Novembre 2018

U15 D3 Poule A :

Tous les matchs sont reportés → Samedi 24 Novembre 2018

U15 D3 Poule B :

Tous les matchs sont reportés → Samedi 24 Novembre 2018

U15 D3 Poule C :

Tous les matchs sont reportés → Samedi 24 Novembre 2018

U15 D3 Poule D :

Tous les matchs sont reportés → Samedi 24 Novembre 2018

→ En conséquence, le calendrier des 1/8èmes de Finale de la Coupe d'Eure-et-Loir U15 est modifié comme ci-dessous :

- **1/8^{ème} de Finale « Aller » : Samedi 8 Décembre**

- **1/8^{ème} de Finale « Retour » : Samedi 12 Janvier**

U15 Féminines à 8 :

Tous les matchs sont reportés

→ Samedi 1^{er} Décembre 2018

U13 D3 Poule C :

Cloyes-Droué / Brou-Dangeau

→ Samedi 8 Décembre 2018

Illiers-Bailleau / A.S. Toury-Janville

→ Samedi 8 Décembre 2018

U13 D3 Poule E :

Chérisy / Dreux ACSDF

→ Samedi 8 Décembre 2018

U13 D3 Poule F :

Morancez-Coud-Barj / Sours-Nog le Phaye

→ Samedi 8 Décembre 2018

U13 D3 Poule G :

Chartres MSD / Courville

→ Samedi 8 Décembre 2018

U13 Féminines :

Tous les matchs sont reportés

→ Samedi 15 Décembre 2018

MAIL

- Du 5 Novembre du FC Beauvoir, informant que les installations du Stade Beauvoir seront inutilisables le Dimanche 16 Décembre pour le match de Départemental 4 Poule C : FC Beauvoir / Arrou

→ **La Commission décide de reporter ce match au Dimanche 13 Janvier 2019**

- Du 12 Novembre de l'Am Epernon, concernant la programmation des matchs à domicile le Dimanche 18 Novembre et le Samedi 24 Novembre :

Sont programmés le Dimanche 18 Novembre:

- Coupe du Centre : Epernon (1) / St-Jean le Blanc (1) : coup d'envoi à 14h00
- Coupe d'Eure-et-Loir : Epernon (1) / Dreux Horizon (1) : coup d'envoi à 14h30
- Coupe du District : Epernon (2) / La Ferté Vidame (1) : coup d'envoi à 14h30
- Vétérans 3^{ème} Division : Epernon / Châteauneuf en Thymerais : coup d'envoi à 10h00

→ **Compte-tenu de la participation d'Epernon (1) à la Coupe du Centre, la Commission décide de reporter la rencontre de Coupe d'Eure-et-Loir au Dimanche 9 Décembre**

Sont programmés le Samedi 24 Novembre :

- Championnat U18 R2 : Ingré / Epernon
- Coupe d'Eure-et-Loir U18 : Epernon / C'Chartres

➔ **Compte-tenu de la participation d'Epernon (1) à un match de Championnat U18 R2, la Commission décide de modifier le calendrier de la Coupe U18 pour cette rencontre Aller-Retour**

1/8^{ème} de Finale « Aller » : Samedi 8 Décembre

1/8^{ème} de Finale « Retour » : Samedi 12 Janvier

- Du 10 Novembre de Dammarie concernant la programmation des matchs à domicile du 18 Novembre et concernant la Coupe d'Eure-et-Loir U18 du Samedi 24 Novembre :

Sont programmés le Dimanche 18 Novembre:

- Championnat R3 : Dammarie / St-Doulchard : Coup d'envoi à 15h00
- Coupe du District : Dammarie (2) / Lutz-en-Dunois (1) : coup d'envoi à 14h30

➔ **Compte-tenu de l'occupation du terrain, la Commission décide de programmer le match de Coupe du District à 12h00**

Sont programmés le Samedi 24 Novembre :

- U18 R2 : Dammarie / Chitenay-Celletes
- Coupe d'Eure-et-Loir U18 : FC Rémois / Berchères-Dammarie-Luisant

➔ **La Commission décide de maintenir le match de Coupe d'Eure-et-Loir U18, car l'équipe qui est engagée en Coupe d'Eure-et-Loir n'est pas celle qui est engagée en Championnat U18 R2**

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des règlements généraux de la FFF

Gaëtan BESNIER
Le Président

Mireille GILLON
La Secrétaire de séance